



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DES ARBITRES

PV 05 – Réunion du 07.03.2018

Président : M. Jacques FECIL

Membres présents : MM. Patrick BANNIER – Stéphane CERDA – Michel DANDEVILLE – Mike DENIS – Philippe DE PASQUALE – Gérard DEVAUX – Pascal FOIRET – Loïc HEMON – Frédéric MARTIN – Stéphane MOULIN – Renaud PALMER – Bernard PETIT (Représentant de la CJT).

Membres excusés : MM. Emmanuel AUBERT – Jean-François MERIEUX (Responsable du pôle Arbitrage) – Eric PATTYN.

1°) Adoption des P.V. :

Le Procès-verbal n° 4 (Réunion de bureau du 10 Janvier 2018) publié le 23 Janvier, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité des membres présents.

2°) Civilités :

Félicitations à :

- Manuella BARAGUAY et Jonathan HEBERT pour la naissance de leur fille TINA
- Nicolas MAHEUT pour la naissance de sa fille ELYA.

Condoléances à :

- La famille d'Henri LE SANN (Président de la Commission Régionale des Arbitres de 1981 à 1998).
- Stéphane CERDA suite au décès de sa grand-mère.

Prompt rétablissement à :

Arnaud FLOQUET suite à son opération chirurgicale.

3°) Audition d'arbitres :

Avant de statuer pour d'éventuelles sanctions à l'encontre de 3 arbitres suite à des manquements dans leur prestation, la CDA les a entendus dans leurs explications.

Les décisions prises à l'issue de ces auditions (font l'objet du P.V. n° 5 bis), et seront communiquées aux intéressés avec copie à leur club d'appartenance pour certaines.

4°) Compte rendu de l'examen stagiaire de Janvier :

Ce stage a eu lieu du 19 au 21 Janvier 2018 à YERVILLE.

Pour ce qui concerne le District de l'Eure : 4 dossiers, 3 présents et 3 reçus.

Les 3 candidats reçus ont été convoqués le 03.02 pour une formation spécifique à l'utilisation de la tablette et la Feuille de Match Informatisée (FMI).

5°) Modification du règlement intérieur de la CDA :

Article 13 : Test physique obligatoire :

A partir de la saison 2018-2019, les arbitres D1, les candidats L3 et JAL devront obligatoirement effectuer le test physique (TAISA).

Ce test consiste à courir 70 mètres en moins de 17 secondes, avec un temps de récupération de 26 secondes, à renouveler 30 fois.

3 séances seront organisées (Octobre, Décembre et Mars) pour permettre aux arbitres de valider leur test qui aura une incidence sur leur classement en fin de saison.

Il est envisagé également de mettre en place un test spécifique pour les 12 arbitres assistants du DEF.

Article 14 : Publication

Le présent règlement, proposé par la CDA et soumis à la CRA, est porté à la connaissance des clubs et des arbitres par publication sur le site Internet du District de l'Eure de Football.

Article 15 : Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la CDA. (Bureau ou CDA)

6°) Point sur la sous-commission des jeunes :

Le stage JAD Elite qui a eu lieu le 3 février 2018 sur les installations du club d'Alizay s'est déroulé dans de parfaites conditions sous la direction des jeunes membres de la sous-commission (Louison OLIVIER, Luis GOMES OLIVEIRA PACHECO, Hugo BOISSIERE et Romain HENACHE).

Au niveau des désignations, les procédures mises en place par la Ligue ne donnent toujours pas satisfactions, et les problèmes persistent.

7°) Compte rendu du Futsal :

Les finales District Féminine U13, U16 et SENIORS organisées le 25 Février 2018 à Saint André de l'Eure et les finales U13, U15, U18 masculines qui ont eu lieu le 24 Février à Bueil se sont très bien déroulées.

A cet effet, Pascal FOIRET au nom de la s/commission souhaiterait la mise en place d'un partenariat avec la CDA 78 pour l'arbitrage futsal en regard de la situation spécifique du club d'HERCULES contraint de disputer le championnat futsal dans le district 78 en raison de l'absence de ce style de compétition dans notre district.

Lors de ses rencontres à domicile, la CDA 78 ne peut désigner qu'un seul arbitre à Bueil. Elle évoque la possibilité de désigner un arbitre de la CDA 27 pour aider le collègue de la CDA 78. Cette proposition qui obtient l'accord de la CDA, sera soumise à l'acceptation du Comité de direction pour une application éventuelle à partir de la saison prochaine.

8°) Compte rendu de la CRA :

En l'absence d'Emmanuel AUBERT, Stéphane MOULIN fait un bref résumé de la réunion du 15 Janvier où il apparait un manque de sérénité au sein de cette commission, ce qui a conduit le Président à ne plus poursuivre sa mission la saison prochaine (voir le PV n° 4 publié le 02.02.2018).

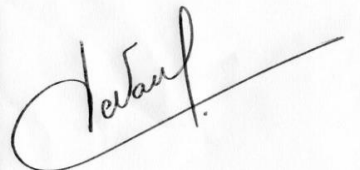
9°) Courriers reçus :

Pris connaissance des décisions prises par la commission de Discipline sur les dossiers transmis suite aux manquements des 2 arbitres concernés.

10°) Question diverse :

- S'étonnant que les frais de déplacement des observateurs du DEF soient différents de ceux pratiqués dans le District de Football de Seine Maritime, la CDA s'interroge sur le pourquoi il ne serait pas possible d'harmoniser ces défraiements.
- Beaucoup de problèmes de communication dans les désignations de la Ligue liés aux nombreux reports de dernière minute suite aux intempéries.

Le Secrétaire
Gérard DEVAUX



Le Président
Jacques FECIL

